

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 2 décembre 2020



Objet : Débat d'orientation budgétaire 2021

L'an deux mille vingt, le 2 décembre à 10h30,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 16 novembre 2020

Nombre de membres : en exercice : 295, présents : 75

Présents : Aknin Danièle, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Avrillaud Isabelle, Barthe Vincent, Bernes Jean-Paul, Bertot Jean-Daniel, Blanchon Alix, Boissières Jean, Boué Charlène, Boureau Pascal, Boy Jean-Pierre, Calais Maxime, Camus Anne-Lise, Carrière Sébastien, Castet Thierry, Cesses Nicole, Chourreau-Bec Karyn, Claustre Joëlle, Combalier Sabine, Combret Emmanuelle, Constans Loïc, Couliou Benoist, Demenitroux Emma, D'haene Alain, Douarche Joëlle, Dupuy Séverine, Durieux Antoine, Emery Françoise, Escaffre Michel, Esponde Caroline, Frayard Céline, Frezouls Jean-Pierre, Fricaud Jean-Luc, Galopin Henri, Gilson Fabienne, Graglia Fabrice, Guillemot Morgane, Guillermin Thierry, Hollard Solange, Ibres Laëtitia, Jousse Jean-Luc, Kauffeisen Antoine, Kissi Patrick, Klotz Julien, Lahana Julien, Laissus François, Larrieu Guy, Leyreloup Anne-Marie, Louis-Lhoste Maryline, Machado Florence, Miro Bertrand, Moncada Martine,, Morice Michel, Nadaud Bassuel Laure, Penavaire Sandrine, Pérez Marie-Hélène, Perrin-Milioti Nicole, Peyre Claudine, Piquemal Eliane, Puertolas Yannick, Renard Patrice, Roméo Pascale, Roques Marie-Christine, Rostaing Nicolas, Rumeau Nathalie, Santaella Jeannine, Sourbier-Cazelles Nathalie, Terki Zaïna, Tirman Sophie, Tudela François, Vachin Thierry, Vertut Pierre, Vitet Martine, Wade Valérie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT relative au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Il est proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2020.

En matière de fonctionnement :

1/ Concernant les recettes estimées à 82 000 €:

- La participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 €,
- La participation des communes adhérentes estimée à 35 000 € :
 - population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonérées de participation financière,
 - population municipale comprise entre 200 et 500 habitants : 10 € par an,
 - population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 € par an et par habitants.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2020 est estimé à 27 000 euros.

2/ Concernant les dépenses estimées à 82 000 €, elles seront réparties de la manière suivante :

- le financement des rencontres-débats et visites estimé à 11 000 € ;
- les frais divers (assurance, maintenance matériel, etc.) estimés à 16 000 € ;
- les frais de colloque estimés à 20 000 € ;
- les annonces officielles et publicité estimés à 5 000 € ;
- les dotations aux amortissements estimées à 30 000 €.

En matière d'investissement :

Les recettes estimées à 419 600 euros seront issues de l'excédent d'investissement reporté (360 000 €), le Fonds de compensation de la TVA estimé à 8 600 € et d'une subvention de 11 000 € de la Région Occitanie pour la réalisation de l'outil biodiversité, la dotation aux amortissements d'un montant estimée à 30 000 € et 10 000 € pour les avances versées sur immobilisations corporelles.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la finalisation du marché concernant l'outil pédagogique sur le thème de la biodiversité estimé à 49 000 € ;
- la réalisation de panneaux pédagogique Garonne estimé à 15 000 €
- la réactualisation de l'outil pédagogique « Energies » estimé à 30 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimé à 50 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement :

- prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

La délibération est adoptée.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement